

LEGISLATURE 2025 – 2030
PROCES-VERBAL No. 7
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 14 AVRIL 2026

- PRESENTS** : M. Vincent MONNIER, Président du Conseil municipal
Mmes Claire HERRMANN, Virginie MALAVALLON, Eliane SANDMEIER, MM Daniel CHAMBAZ,
Patrick CORBAT, Yves DESBAILLET, Lionel MARQUIS, Conseillères et Conseillers municipaux
- EXCUSE** : Sébastien DELESDERRIER, Conseiller municipal
- ASSISTENT
A LA SEANCE** : M. Olivier FAVRE, Maire, Président du Conseil administratif
Mme Delphine VOELLINGER, Vice-présidente du Conseil administratif
Mme Suzanne SERAFINI, Membre du Conseil administratif
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
- PROCES-VERBAL** : Mme Florence CHOUET
-

- ORDRE DU JOUR** : 1. Approbation du procès-verbal du 10.02.26
2. Communications de la Mairie
3. Rapports des commissions :
a. Emplacements : Cimetière - Prise de position
b. Bâtiments : Ecole, Etude globale - Prise de position
4. ACG – Droit d'opposition des Conseillers municipaux
5. Propositions individuelles et questions
6. Divers
-

Séance ouverte à 19h01

Vincent MONNIER : Salue les membres du Conseil Administratif et du Conseil municipal, ainsi que la secrétaire, la procès-verbaliste et le public. Il excuse l'absence de Sébastien DELESDERRIER et passe au premier point de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10.02.26

Le PV est approuvé. Remerciements à sa rédactrice.

2. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- **AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE**
Route des Bailleys 63 : Demande d'autorisation pour le remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC.

- **TRAVAUX CHEMIN DE LA CROIX-DE-PLOMB**
 - Les travaux liés à l'éclairage public sont terminés. La programmation reste à vérifier.
 - Les travaux liés aux conduites d'eau (SIG) sont terminés. Les essais ont été effectués.
 - Certains enrobés sont en cours. Les marquages de stationnement au sol sont encore à effectuer.
 - Fontaine : Reprise de l'alimentation en eau. La chèvre sera refaite en pierre de taille et l'aménagement au sol, en calades (boulets de l'Allondon). Un banc en pierre viendra compléter le tout. Fin du chantier estimée à fin avril.

- **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX (PGEE) – secteur Verbois :**
 - Phase 1 : 2020, installation du collecteur des eaux usées.
 - Phase 2 : Mars 2026, raccordement des eaux usées des hangars de Verbois.
 - Phase 3 : 2028, raccordement des villas de Verbois et suppression de la fosse septique.

- **ECLAIRAGE PUBLIC**

Les statistiques SIG sont plus que positives. La pose de leds sur tout l'éclairage public dès 2020 a induit une diminution de la consommation d'électricité (2010 : 14'000 kWh), qui s'est stabilisée dès 2023 (3'000 kWh). En 2025 et en termes de consommation annuelle moyenne par luminaire (kWh/an Lum), Russin se situe en première position avec une consommation de 60 kWh, la moyenne des communes se situant à 200 kWh/h et la consommation la plus élevée approchant les 350 kWh.

- **PASSERELLE SURNOMMEE « LE PONT DU DIABLE »**

Propriété des CFF, située en zone désormais classée réserve naturelle, la passerelle au bas du chemin de la Croix-de-Plomb sera démontée cette nuit. L'ouvrage n'est plus sécurisé.

Suzanne SERAFINI

- **BIBLIOBUS**

L'aventure continue. Les statistiques sont toujours assez stables, bien que les prêts à la jeunesse affichent une légère diminution (600 en 2024 vs 450 en 2025). Statistiques à disposition. Le Bibliobus sera de retour à Russin les 20.04.26, 18.05.26 et 15.06.26.

- **EMPLACEMENTS : PLACE DE JEUX**

Les cinq entreprises ont répondu à l'envoi d'appel d'offres sur invitation. L'ouverture des offres s'est effectuée selon des critères des marchés publics (AIMP). S'en est suivi un délai de 20 jours de recours laissé aux entreprises non sélectionnées. L'adjudication a été attribuée à l'entreprise JACQUET SA. Un rendez-vous est fixé au 28.04.26 in situ, pour coordonner les travaux et la commande des jeux. Durée des travaux : 3 mois environ.

- **CIMETIERE**

Jardin du souvenir : Rapport de commission Emplacements à suivre au point 3 de l'ordre du jour.

- **AINES / SOCIAL**
 - La sortie des aînés aura lieu le 11.06.26 à Annecy-Le-Vieux. Le lunch sera pris à bord d'un bateau. Avis est lancé aux membres de la commission disponibles et désireux de participer à l'événement.
 - A l'instar de l'association Pro Senectute, qui prend en charge les personnes âgées de 65 ans et plus, M. APOTHELOZ exige des communes un soutien social élargi aux personnes qui n'ont pas atteint l'âge minimum de 65 ans, mais qui sont en situation de nécessité. Une nouvelle assistante sociale dédiée sera désormais disponible. S'adresser à la secrétaire de Mairie pour toute demande y relative.

Delphine VOELLINGER

- **ENVIRONNEMENT – DECHETS**
 - La visite du site SOGETRI, à Satigny, s'est avérée très intéressante. Le site est entièrement automatisé, multi-spécialisé, permettant de réceptionner, trier et conditionner tout type de déchets. Il traite plus de 70'000 tonnes de déchets/an et atteint un taux de tri d'environ 80 % du flux des déchets entrants : métaux (ferreux/non ferreux), bois, papier, carton, plastique. Les volumes à incinérer sont réduits de 70% à 20% de matière, ce qui est particulièrement intéressant en termes d'encombrants. Pour sa part, la Commune a débarrassé plus de 5 tonnes en 2025 et en date du 09.04.26, 3.3 tonnes ont déjà été levées.

- Appel d'offres « Levée des déchets » organisé en partenariat avec Dardagny :
22.04.26 : Ouverture des dossiers. 20.05.26 : Séance d'évaluation des offres. 27.05.26 : Décision d'adjudication. 25.06.26 : Séance publique de présentation du nouveau partenariat et des nouveaux éco points sur la Commune. 01.09.26 : Début des nouvelles prestations.
 - Eco points : De nouveaux bacs à ordures organiques ont été installés, passant de 140 litres à 240 litres sur 3 sites. Ces containers sont cadenassés et n'offrent qu'une petite ouverture pour limiter leur usage à la fonction qui leur est destinée.
 - Caninettes : Deux nouvelles caninettes seront ajoutées sur le plateau : Angle route des Molards / chemin des Velours et angle chemin des Velours / chemin des Nouvelisses, pour un total de quatre caninettes.
- VIE COMMUNALE
 - 22.03.26 – Fête de la Mémère Hiver : La manifestation, organisée par les Elles, a été un franc succès avec plus de cent fondues brassées. Pour plus d'infos sur les prévisions météo de l'été à venir..., se référer à l'article qui paraîtra dans le prochain Russinotes & Anecdotes.
 - 20.06.26 – La Fête de la musique se déroulera dès 18h30.
 - 27.06.26 – Les Promotions auront lieu à Dardagny, à 16h00.
 - 14-15.03.26 - Le voyage du Conseil municipal fut une réussite à tous points de vue ; culturel, humain et gastronomique. La Conseillère administrative souhaite que le voyage de fin de législature puisse cette fois réunir les Conseillers municipaux « in corpore ».

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Vincent MONNIER

- COURSE DES CONSEILLERS – 4 KM : Aura lieu à Bernex le 26.04.26 à 16h15. Expérience faite, Lionel MARQUIS précise qu'il faut être un minimum de 3 représentants par commune pour s'inscrire. Il se dit volontiers partant si d'autres Conseillers ou Conseillères se joignent à lui.
- TOURNOI DE FOOTBALL DES ELUS DE GENEVE : Aura lieu au stade des Charpines le 23.05.26. Renseignements et inscriptions auprès de la secrétaire de Mairie avant le 18.05.26.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

A. EMBLEMES : CIMETIERE – PRISE DE POSITION

Eliane SANDMEIER : Procède à la lecture du rapport de commission du 09.03.26 : Création d'un jardin du souvenir (JdS).

Quelques semaines auparavant, Suzanne SERAFINI (SS) nous a montré une pierre de taille qui fait office de modèle pour la création du jardin du souvenir. Il s'agit d'une « pierre de Hauteville » cubique de 30 cm.

De couleur beige, elle est plus ou moins polie sur ses faces, afin de se rendre compte du rendu. La face externe est brute. Un symbole des éléments (terre, eau, feu et ciel) y est gravé. Ces symboles figureront sur une face des 4 pierres formant la sculpture. Les points cardinaux y seront aussi présents. Grandeur de l'écriture : 3 centimètres.

Rencontre sur site, au cimetière, à 17h30.

Lors de notre dernière réunion, le 27 janvier 2026, SS nous a fait part d'une proposition de Julien JOSELON tailleur de pierres. Il s'agit d'un cercle de pierres posées sur le sol en herbe. Son diamètre est de 1,5 mètre. Les pierres sont partiellement enterrées. Seules 4 pierres démarqueront le cercle, afin d'alléger l'ouvrage. Le centre du jardin du souvenir sera laissé en herbe.



Coût du projet :

CHF 15'626.- fourniture et pose

CHF 3'800.- fondations

Nous proposons aussi de placer un banc aux abords, afin de créer un lieu intime.

Décision :

Proposition, au CM, d'une sculpture pour le JdS formée de 4 « pierres de Hauteville » disposées aux 4 points cardinaux d'un cercle de 1,5 mètre de diamètre. Ajout d'un banc de type « FERMOB », identique à ceux prévus pour le préau de l'école.

Daniel CHAMBAZ : Les cendres seront-elles dispersées directement sur l'herbe ?

Olivier FAVRE : Oui. C'est déjà le cas actuellement.

Vincent MONNIER : *En l'absence d'autres questions et/ou remarques, propose de voter la proposition de la commission EMPLACEMENTS.*

Vote : 7 oui, 0 non, 0 abstention.

B. BATIMENTS : ECOLE, ETUDE GLOBALE – PRISE DE POSITION

Patrick CORBAT procède à la lecture du rapport de commission, qui se résume comme suit.

La Commission Bâtiments Routes Assainissement s'est réunie le 4 mars dernier pour évoquer la situation de l'école. Pour rappel, la Commune est propriétaire du bâtiment et en a la responsabilité, tant pour son entretien que pour une exploitation optimale devant répondre à ses divers usagers.

Suite au constat d'un défaut d'étanchéité de la toiture, qui fuit ponctuellement, des travaux d'entretien sont nécessaires. Sur proposition d'Olivier FAVRE, la commission a décidé de ne pas traiter les défauts un par un, au fur et à mesure qu'ils se présentent. Nous optons plutôt de faire appel à un architecte, afin de réaliser une étude de l'ensemble de l'école pour son entretien et/ou sa rénovation complète, avec établissement d'un chiffrage des coûts des travaux supplémentaires.

La commission a mis en lumière les possibles améliorations suivantes :

- Travaux d'entretien de l'ensemble de l'enveloppe de l'école, des façades et de la toiture.
- Mesures d'économie d'énergie, notamment de l'isolation et du recours à des énergies renouvelables.
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Mesures à prendre pour la protection contre les incendies.
- Toutes autres mesures d'optimisation du bâtiment.

La commission soumet ce jour au CM l'opportunité et la nécessité de :

- Réaliser une étude de faisabilité complète et globale sur l'ensemble de l'école de Russin.
- Procéder à un appel d'offres pour cette prestation, afin de mandater un architecte et les spécialistes requis.

Lionel MARQUIS : Peut-on connaître le montant de l'étude ?

Patrick CORBAT : Celui-ci n'a pas encore été chiffré.

Olivier FAVRE : Au vu de la complexité du sujet, il est très difficile à ce stade d'estimer le coût de l'étude. La démarche doit s'articuler en deux phases. Pour l'heure, un « état des lieux » doit être effectué, qui nécessite déjà l'intervention d'un mandataire externe. Il s'agira pour celui-ci d'établir une analyse de l'ensemble, à l'aide de spécialistes dédiés, prenant en considération à la fois, les spécificités et défauts du bâtiment, les contraintes d'un bâtiment à l'inventaire (CMNS), les objectifs en termes d'économie d'énergie, de sécurité, d'accès aux personnes à mobilité réduite, des objectifs du Plan Directeur communal, les éventuelles demandes du DIP ... etc. En d'autres termes, la décision de ce soir porte sur la validation d'une étude de faisabilité, à savoir : Au vu des coûts potentiellement élevés, peut-on se lancer dans une étude globale ou doit-on se restreindre à une étude plus ciblée. La validation de ce soir sera suivie, dans un deuxième temps, d'une validation du crédit d'étude, selon l'option choisie, puis dans un troisième temps, d'une validation du crédit de construction.

Lionel MARQUIS : L'architecte disposera-t-il des informations de la commission et/ou de la Commune ? Partira-t-il d'une page blanche ou sera-t-il cantonné à un périmètre donné ?

Patrick CORBAT : Il est d'usage que ce genre de démarche débute par une visite sur place, mettant en évidence les diverses problématiques du bâtiment, les contraintes liées aux exigences de l'Etat et autres ...

Olivier FAVRE : Oui et non. Ce n'est pas vraiment une page blanche. Les thématiques étant posées (sécurité feu, patrimoine, PMR, énergies ... etc), charge est donnée au mandataire (architecte) de trouver les solutions, mais celui-ci aura toujours la possibilité de suggérer certaines idées et/ou améliorations.

Vincent MONNIER : *En l'absence d'autres questions et/ou remarques, propose de voter la proposition de la commission Bâtiments Routes Assainissement.*

Vote : 6 oui, 0 non, 1 abstention

4. ACG – DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Vincent MONNIER : Informe les Conseillers municipaux de la décision de l'ACG de constituer, à l'instar de celles d'ores et déjà existantes pour les commissions de la culture et du sport, une nouvelle enveloppe globale de CHF 800'000.- dédiée aux six commissions permanentes suivantes:

Affaires sociales et de l'enfance (300'000.-), Aménagement et mobilité (100'000.-), Environnement et agriculture (100'000.-), Finances et économie (100'000.-), Institutions (100'000.-), Sécurité (100'000.-).

Aucune opposition n'est formulée.

5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- PROJET COMMUNAL DE CHAUFFAGE A DISTANCE

Daniel CHAMBAZ : Constate que beaucoup de propriétaires ont, au cours des dernières années, fait le choix de modifier leur système de chauffage au profit d'une PAC. Il s'inquiète dès lors de la pertinence de maintenir ce dossier, qui semble plutôt voué à disparaître ?

Olivier FAVRE : En effet, le projet CADIUM (partenariat SIG et Implenia) a cessé ; aucun développement ne sera plus entrepris. Les communes des campagnes genevoises ne font pas partie de la planification du réseau structurant Energie qui éventre actuellement Genève.

Delphine VOELLINGER : Apporte une précision concernant l'éventualité, évoquée en son temps, de fournir de la chaleur à partir de l'eau. L'Allondon n'offre pas un potentiel suffisant, mais il aurait éventuellement été intéressant d'aller chercher l'eau dans le Rhône, de la faire monter dans le village, la transformer en chaleur pour ensuite distribuer celle-ci au sein du village. Les SIG ont émis la proposition d'amener l'eau et de la transformer en chaleur, pour autant que le réseau de distribution (maillage) existe au sein de la Commune. Or, ce n'est pas le cas. Dans ce contexte, l'étude portant sur l'école (mentionnée sous point 3) revêt une importance capitale. Le but et le souci actuels étant de trouver un centre de chaleur dédié à l'alimentation des bâtiments publics, sur lequel pourraient potentiellement être effectués des raccordements privés

avoisinants. En ce sens, les prévisions annoncées par l'AFC ne facilitent nullement la tâche de la Commune, qui pourtant, ne baisse pas les bras pour autant.

- FINANCES

Lionel MARQUIS : Quand saura-t-on où on en est ? Bon nombre de projets (panneaux solaires, hameaux ...) restent en suspens, dépendant de cette incertitude sur l'état des finances de la Commune.

Olivier FAVRE : A l'heure actuelle, seuls les comptes 2025 sont connus et ceux-ci sont malheureusement négatifs. En dépit de nombreuses relances depuis le début de l'année, des informations sur le budget 2026 ne seront pas disponibles avant fin juin. Bien que quelque peu anéantie par les récents chiffres annoncés par l'Administration Fiscale Cantonale en termes de revenus, la Mairie ne va pas figer tous les projets ; ceux-ci devront être priorités ou reportés. Au vu d'une réduction de budget de 30 %, il est difficile d'aller de l'avant.

Lionel MARQUIS : Qui priorisera les projets en suspens ?

Olivier FAVRE : La plupart des priorités se feront d'elles-mêmes. Certains dossiers devront clairement être mis en attente et d'autres mis en avant. L'aspect prioritaire et primordial de l'étude portant sur les travaux de l'école est avant tout déterminé par l'usage actuel d'un bâtiment qui ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur. Il en va de la responsabilité de la Commune.

Lionel MARQUIS : Estime néanmoins que les priorités devraient faire l'objet d'un débat en séance plénière. Il pense notamment à la pose de panneaux solaires envisagée sur les toits des hangars de Verbois.

Delphine VOELLINGER : Précise à ce sujet qu'elle reste perpétuellement dans l'attente d'un retour des SIG sur les résultats des consommations des hangars notamment. Ce projet est hyper important à ses yeux. Elle trouve déplorable que le village, classé ISOS, ayant à l'unanimité choisi de privilégier un système préservant la qualité architecturale et patrimoniale, soit confronté, impuissant, à la prolifération de panneaux solaires sur les toits du village. En ce qui concerne l'école, elle tient à ajouter qu'un bâtiment dans l'état ne devrait plus pouvoir être autorisé, en regard des normes de sécurité actuelles. Et pourtant, il s'agit bien de préserver l'existence de ce bâtiment, pour la fonction qu'il occupe aujourd'hui, fonction avant tout sociale, qui dynamise la vie de la Commune.

Suzanne SERAFINI : Rappelle que la commune de Dardagny souhaiterait que les petits soient scolarisés à La Plaine, éventualité que la commune de Russin ne veut pas envisager.

Lionel MARQUIS : Remercie les Conseillers administratifs pour toutes ces informations, qui l'aident à mieux comprendre l'importance et la pertinence du projet lié à l'école.

- TRAVAUX – VEHICULES D'ENTREPRISES

Virginie MALAVALLON : S'inquiète de la vitesse à laquelle certains véhicules d'entreprise circulent parfois dans la montée reliant la gare au village, depuis le début des travaux.

Daniel CHAMBAZ : A fait la même constatation.

Vincent MONNIER : Ce n'est pas la première fois qu'il entend ce genre de remarque.

Olivier FAVRE : Remercie la Conseillère pour cette information. Des mesures seront prises. D'autant plus que ces véhicules ne doivent pas circuler par le chemin de la Croix-de-Plomb / des Christophes.

- CHAUMAZ

Daniel CHAMBAZ : Qu'en est-il de la décision du Département du Territoire, portant sur un retour en zone agricole d'une partie des infrastructures du restaurant de la Chaumaz ?

Olivier FAVRE : S'agissant d'un projet privé, la Mairie ne dispose pas de nouvelles informations à ce sujet. Toutefois, aucun de retour en arrière de la part du Département (en dépit des arguments de défense émis par la Mairie, et d'une pétition, en son temps) ne peut être envisagé. La loi fédérale (LALAT) sur le sujet est très stricte : En zone agricole, aucun élément (parking, cabanon, haie, portail, clôture ...) n'est autorisé, qui ne soit lié à l'activité agricole. Un constat d'infraction a été relevé dans la rubrique des autorisations de construire, faisant l'objet d'un jugement entre les propriétaires et le Département du Territoire.

6. DIVERS

- SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

Patrick CORBAT : Se permet de faire remarquer qu'il trouve le site très obsolète.

Olivier FAVRE : Sujet d'actualité. Un travail conséquent est en cours au sein du CA, un tout nouveau site sera mis en service très prochainement.

- BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL :

Vincent MONNIER : Rappelle que le Bureau du Conseil municipal est élu annuellement. L'élection de ce dernier (Président, Vice-président, Secrétaire) fera l'objet d'un vote en séance plénière du 12.05.26. Le Président annonce qu'il a pris beaucoup de plaisir à officier durant l'année écoulée et qu'il occupera très volontiers ce poste lors de l'année à venir. Il ajoute toutefois que toutes les candidatures sont les bienvenues et que, le cas échéant, un vote sera instauré.

Olivier FAVRE : Précise que les candidatures doivent être annoncées assez rapidement, afin que le point de l'ordre du jour puisse être préparé et établi au préalable.

Vincent MONNIER : Personne ne souhaitant plus prendre la parole, le Président lève la séance.

Séance levée à 20h18.



Vincent Monnier
Président du Conseil municipal



Marilène Demierre
secrétaire